

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_176

**OBJET : DISSOLUTION DE L'EPIC
DOMAINE SKIABLE CŒUR DE
CHARTREUSE**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 8 décembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 30

Abstention : 5

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Marilyn ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT ((Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Bertrand PICHON MARTIN à Anne LENFANT ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code du Tourisme ;

CONSIDÉRANT la délibération du 03.11.2016 relative à la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) « Régie du domaine skiable de Cœur de Chartreuse » et à l'approbation des statuts de l'EPIC

CONSIDÉRANT la situation financière de l'EPIC Domaine skiable Cœur de Chartreuse après 4 saisons à l'enneigement aléatoire et le rapport de la Chambre Régionale de Comptes,

CONSIDÉRANT la fermeture administrative en raison de la crise sanitaire mondiale, du Domaine skiable Cœur de Chartreuse pour la saison 2020/2021,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette fermeture l'EPIC Domaine skiable Cœur de Chartreuse n'a pas été en capacité de mettre en œuvre les mesures préconisées par Monsieur le Préfet et par conséquent d'améliorer sa situation financière. L'EPIC n'est donc pas en capacité d'une part, d'ouvrir le domaine skiable pour la saison 2021-2022 et d'autre part, d'honorer ses engagements contractuels avec les établissements bancaires,

CONSIDÉRANT la délibération du conseil communautaire du 7 septembre 2021 relative à la délégation de l'exploitation du domaine skiable,

CONSIDÉRANT l'article 13 des statuts de l'EPIC relatif à la dissolution de l'EPIC,

CONSIDÉRANT que l'actif et le passif de la régie seront repris dans les comptes de la Communauté de Communes,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ (30 POUR)

- **APPROUVE** la dissolution l'EPIC « Domaine Skiable Cœur de Chartreuse » à la date du 1^{er} janvier 2022.
- **CHARGE** la Présidente de procéder à la liquidation comptable de cette régie.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 décembre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

